

Loi du 22 mai 2019 visant à favoriser la reconnaissance des proches aidants

- Cette loi prévoit en particulier de rajouter dans les négociations collectives d'entreprise des éléments concernant la **conciliation entre la vie professionnelle et la vie personnelle des salariés proches aidants**
- Expérimentation dispositif de « relayage » (baluchonnage), dispositif dans lequel le proche aidant bénéficie de jours de répit et quitte son logement
- DMP (dossier médical partagé) : volet relatif aux éventuels aidants familiaux (informations sur le proche aidant)

Extrait du journal officiel :

<https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=5TNW8eSKiIMSXUmlwkm2le-nam6aCtsqM2LdqywZyGE=>